



Casier, cmt çà se passe..?

Par **Newann**, le **26/04/2008** à **21:27**

Bonjour,

Voilà j'ai été 'prise' pour vol d'un article de 5€ ds un magasin. La personne a rempli un formulaire pr une plainte, m'a dit que j'aurais un casier et que je recevrais une lettre chez moi. Qu'est ce qui va se passer ensuite? Je suis inquiète..

Est ce qu'au bout d'un certain temps mon casier va redevenir vierge?

Merci de me rpdre..

ps : sur le cp j'ai donné l'adresse de chez mes parents, où je suis née, seulement je suis étudiante et j'habite à plus de 3h de route.

Est ce que si je suis convoquée au commissariat çà peut se faire là où j'habite?